

Bulletin d'inscription aux cours enfants et adolescents Année 2022-2023

Cours hebdomadaires réservés aux membres de l'association
Organisés et encadrés par Sandrine Sananès
Fondatrice de l'Atelier de Charenton

Enseignante culturelle / Langage plastique
Collaboratrice à l'École Montessori / Atelier de peinture
Praticienne et autrice du *Geste de peindre* (éd. L'Harmattan)

Prénom participant(e) :

Nom participant(e) :

Date de naissance :

Maternelle créative 3 à 5 ans Enfance créative 5 à 10 ans Ados créatifs 10 à 18 ans

Horaire demandé : Choix No 1 :

Choix No 2 :

Responsable :

E-mail :

Tél. mobile : Tél. secondaire :

Adresse complète :

Autorisez-vous votre enfant à quitter, seul, l'Atelier de Charenton : OUI NON

Éléments à signaler (santé, allergie, difficultés d'adaptation ou autre) :

Réduction sur les cours (non cumulable avec une autre réduction) :

5 % au second enfant 5 % au troisième enfant

REGLEMENT D'UNE INSCRIPTION

La cotisation annuelle et obligatoire à l'association :

un versement de 50 € à l'ordre de Atelier de Charenton

par chèque bancaire en espèces par Chèques-Vacances (frais d'enregistrement : 5 € à régler à l'inscription)

Pour la participation aux cours :

Je choisis :

un versement unique : je joins 1 seul chèque d'un montant de..... **à**

l'ordre de Sandrine Sananès

un versement échelonné : je joins 3 chèques d'un montant de..... (remis pour l'encaissement au 30 septembre 2022, au 5 janvier 2023, au 5 avril 2023) **à l'ordre de**

Sandrine Sananès. Important: merci de dater vos chèques du jour d'émission.

Pour un règlement par virement bancaire, nous vous envoyons notre RIB.

Avant d'inscrire votre enfant, merci de nous téléphoner au 06 12 61 39 08 ou de nous envoyer un e-mail à contact@latelierdecharenton.com pour connaître les disponibilités du cours souhaité. >

Conditions d'inscription

Toute inscription implique de la part du responsable l'acceptation des présentes conditions. Les règlements à effectuer directement à la formatrice, ne seront reçus par celle-ci que, des membres de l'association justifiant être à jour de leur cotisation.

La participation financière inclut outre les cours dispensés, la fourniture du matériel (pinceaux d'artiste et couleurs aux pigments purs, feuilles de papier 50 × 65 cm), la blouse, l'adhésion annuelle à l'association ainsi qu'une assurance couvrant le temps de présence à l'atelier. L'inscription à l'Atelier de Charenton comprend 30 cours de peinture. Le calendrier des cours annuels est envoyé, par e-mail, aux adhérents, à la rentrée de septembre.

Les tarifs sont ceux applicables à la date d'inscription. L'Atelier de Charenton se réserve le droit de modifier ses tarifs et ses conditions à tout moment. TVA non applicable, article 293 B du CGI.

L'Atelier de Charenton est installé dans un local qui a pignon sur rue au rez-de-chaussée d'un immeuble accessible par un code. Les portes de l'Atelier ouvrent à l'heure du cours. L'Atelier est composé d'une pièce d'accueil (patères, point d'eau, toilettes, etc.) et du lieu principal dédié à la peinture.

L'éclairage reproduit la lumière du soleil. Une longue table en bois spécifique à l'Atelier offre un choix de 54 pinceaux et 18 coloris de peinture. Nos couleurs fabriquées à partir d'ingrédients d'origine naturelle, sont garanties sans risque toxicologique et sont conformes à la norme européenne CE EN 71. L'Atelier de Charenton dégage toute responsabilité en cas d'allergies.

L'Atelier propose la méthode le Geste de peindre qui vise le développement de la créativité, de l'autonomie et de la confiance en soi. La méthode est amplement décrite sur le site Internet www.latelierdecharenton.com. L'Atelier permet de vivre un laps de temps dans un petit groupe composé de participants de tous âges, de toutes origines et de faire, ainsi, l'expérience de relations exemptes de compétition, de jugement et d'indiscrétion. L'Atelier est fait de liberté et de règles claires qui garantissent le bon déroulement du cours. L'enfant a été informé, par son parent, de la démarche de l'Atelier de Charenton. L'enfant nous est confié le temps du cours. L'enfant de trois à cinq ans reste un maximum d'une heure. L'enfant entre dans le lieu de peinture de façon autonome, sans accompagnant. Les cours et les groupes peuvent se suivre et se croiser. Durant le cours, l'accompagnant ne peut attendre dans la pièce d'accueil ou dans les parties communes. A la fin du cours, l'accompagnant est prié de patienter dans la pièce d'accueil. Sandrine Sananès encadre la majorité des cours. Si nécessaire, Sandrine Sananès fait intervenir un membre de son équipe. Cette personne présente un niveau de compétence suffisant pour assurer la réalisation du cours. Un cours est maintenu sous réserve d'un nombre suffisant de participants. En cas d'indisponibilité de la formatrice, le cours est reporté à une date ultérieure. En cas d'impossibilité d'assurer le(s) cours pour cas de force majeure, les cours sont reportés autant que possible sur l'année scolaire en cours. Les cours peuvent être modifiés et / ou aménagés sous une autre forme.

Les tableaux sont soigneusement archivés à l'Atelier de Charenton pour la durée d'une année. Cela fait partie du travail de Sandrine Sananès et en garantit sa spécificité. Le parent peut venir consulter les tableaux, avec l'accord de son enfant, sur rendez-vous.

Les tableaux peuvent être récupérés au mois de juillet suivant l'inscription aux cours. Ils sont remis dans une pochette au format 55 × 70 cm. Le parent est averti par e-mail, des dates de la remise des tableaux. Tout tableau non récupéré avant le 1 septembre suivant la date de l'inscription sera donné aux archives de l'Atelier de Charenton ou pourra être détruit et aucune réclamation ne sera recevable.

Au cas où nous serions conduits à utiliser des tableaux pour faire connaître nos activités (pour événements, édition, etc.), nous nous engageons à ne pas révéler l'identité de leurs auteurs, et il est entendu qu'aucun droit ne peut nous être réclamé, par ceux-ci, ni en leur nom. Pour faire connaître nos activités, nous pouvons publier des textes, parfois illustrés, et réaliser des vidéos. Ainsi, votre signature concerne aussi ce qui suit : « Il est entendu que j'autorise L'Atelier de Charenton et Sandrine Sananès à reproduire et diffuser, libres de droits, toutes images sur lesquelles mon (mes) enfant(s) figure(nt) sur tous supports connus ou inconnus à ce jour ». En cas d'opposition, merci de nous adresser un e-mail avec accusé de réception à contact@latelierdecharenton.com.

Votre inscription aux cours hebdomadaires (30 cours de septembre à juin) est un engagement à l'année. Il ne sera procédé à aucun remboursement, ce, à compter de la date d'inscription. En cas d'absence exceptionnelle, votre enfant a la possibilité de remplacer son cours à un autre horaire dans la limite des places disponibles à L'Atelier de Charenton.

A réception du présent bulletin dûment rempli et accompagné du règlement pour l'année, nous vous enverrons un e-mail, confirmant ainsi l'inscription de votre enfant à l'Atelier de Charenton.

Signature

Date pour ce document

Un exemplaire à conserver

Pour nous retourner votre dossier d'inscription

- Par e-mail (document préalablement scanné).
- Adresse d'envoi ou de dépôt (boîte aux lettres sur rue)

L'Atelier de Charenton
33, rue Gabrielle
94220 Charenton-le-Pont

Contact

Mob. : 06 12 61 39 08
contact@latelierdecharenton.com